

OBJET **Nouveau Programme national de Renouveau urbain (NPNRU)**
Déclaration d'engagement et autres demandes de financement auprès de l'Agence nationale de Rénovation urbaine (ANRU) pour le Projet de Rénovation urbaine Nord-Est Littoral (PRUNEL)

Contexte

Par Délibération en séance du 30 avril 2016, le Conseil municipal a autorisé le Maire à signer le protocole de préfiguration du PRUNEL, signature qui s'est déroulée le 14 juin suivant. Les travaux menés durant cette phase de préfiguration ont permis d'aboutir à un projet urbain global et partagé, en lien avec les cinq bailleurs présents sur le périmètre, la CINOR, la CDC et les nombreux partenaires.

L'objectif de ce Projet de Renouveau urbain est de créer un EcoQuartier du Centre-Ville, avec un habitat agréable et durable, facteur de mixité sociale, des espaces publics généreux et ombragés favorables aux mobilités douces et actives, des équipements publics conviviaux au service du développement humain, une redynamisation économique permettant d'accompagner les acteurs et de changer l'image des quartiers, en s'appuyant sur l'innovation impulsée par le PIA « smart grid » tropical et l'urbanisme favorable à la santé.

Ce projet a fait l'objet d'un examen par l'ANRU en réunion technique partenariale le 30 mai 2018 et en comité d'engagement le 5 septembre suivant. Par courrier en date du 8 novembre dernier, l'ANRU a informé le Maire :

- de l'avis favorable sur la programmation proposée sur la base des éléments transmis en mai 2018,
- d'une mise en place d'une procédure accélérée de contractualisation possible,
- d'une signature d'une déclaration d'engagement portant sur les points forts de la programmation urbaine ainsi que le montant maximum d'une première enveloppe de 20,6 M€ de la part de l'ANRU,
- d'une seconde tranche à poursuivre en parallèle qui fera l'objet d'un avenant à la convention.

Une fois la convention rédigée et validée par les partenaires, elle fera l'objet d'une validation par le Conseil municipal avant signature.

Justification de la présente Délibération

La déclaration d'engagement proposée par l'ANRU permet de valider l'engagement financier de l'Agence, la Ville pourra par la suite solliciter des financements complémentaires.

Ceci exposé, je vous demande de m'autoriser à signer la déclaration d'engagement et toute demande de subvention auprès de l'ANRU dans le cadre du Projet de Renouveau urbain du Nord-Est Littoral.

Accusé de réception en préfecture 974-219740115-20190222-191015-DE Date de télétransmission : 05/03/2019 Date de réception préfecture : 05/03/2019

OBJET **Nouveau Programme national de Renouveau urbain (NPNRU)**
Déclaration d'engagement et autres demandes de financement auprès de l'Agence nationale de Rénovation urbaine (ANRU) pour le Projet de Rénovation urbaine Nord-Est Littoral (PRUNEL)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°19/1-015 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur NAILLET Philippe au nom des commissions « Affaire Générale / Entreprise Municipale » et « Aménagement / Développement Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Autorise le Maire à signer la déclaration d'engagement et toute demande de subvention auprès de l'ANRU dans le cadre du Projet de Renouveau urbain du Nord-Est Littoral.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20190222-191015-DE
Date de télétransmission : 05/03/2019
Date de réception préfecture : 05/03/2019

Signé électroniquement par :
Le Maire
04/03/2019



Gilbert ANNETTE

Déclaration d'engagement

pour le renouvellement urbain des quartiers d'intérêt national de la Ville de Saint-Denis

Entre :

La Ville de Saint-Denis, porteur de projet, représentée par son Maire, Gilbert Annette

Et l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (Anru), représentée par son Président, Olivier Klein, et son Directeur général, Nicolas Grivel,

En présence de :

L'Etat, représenté par le Préfet, XXX

Action Logement, représenté par le Directeur régional d'Action Logement Services, XXX

Et la CINOR, représentée par son Président XXX,

Et la SIDR, représentée par son Directeur Général XXX.

Et la SHLMR, représentée par son Directeur Général

Et la SEDRE, représentée par son Directeur Général, XXX

Et la SEMADER, représentée par son Directeur Général, XXX

Et la SODIAC, représentée par son Directeur, XXX

Le projet de renouvellement urbain de la Ville de Saint-Denis a été examiné le 5 septembre 2018 par les membres du Comité d'engagement de l'Anru sur la base du dossier transmis par le porteur de projet pour la réunion de travail partenarial du 31 mai 2018.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20190222191015-DE
Date de télétransmission : 05/03/2019
Date de réception préfecture : 05/03/2019

Les quartiers d'intérêt national concernés sont :

- QP974027 – « Vauban »
- QP974028 – « Butor »
- QP974029 – « Bas Maréchal Leclerc »

Une première phase de projet a été retenue comprenant la démolition de 146 logements locatifs sociaux reconstitués à 100% dans une démarche de rééquilibrage à l'échelle de l'agglomération, la résidentialisation de 1245 logements locatifs sociaux et la production d'une offre en diversification résidentielle estimée à 53 logements dans le temps du NPNRU.

Sur ces bases, le comité d'engagement de l'Anru a validé les concours financiers maximum mobilisables pour cette première phase qui s'élèvent à 20,6 M€ de subventions.

Les discussions se sont poursuivies depuis, qui conduisent notamment à une augmentation du volume de démolition (250), à la résidentialisation de 1066 logements sociaux, et la production estimée à 107 logements pour une offre en diversification résidentielle dans le temps de l'ANRU, conformément à l'avis du comité d'engagement.

Les montants des concours financiers constituent des montants plafonds et sont à ajuster en fonction des échanges en cours et en conformité avec les règles de financement de l'Anru.

Il est précisé que les opérations validées par le comité d'engagement peuvent démarrer ; les dépenses seront prises en compte en fonction de la date déterminée par le comité d'engagement.

Ces projets sont financés en partenariat notamment avec le Conseil Régional La Réunion, les Organismes de Logement Social, Action Logement, la Caisse des Dépôts, XXX et l'Anah.

Les signataires de la présente déclaration s'engagent à finaliser la convention pluriannuelle de renouvellement urbain conformément aux recommandations du comité d'engagement et à la soumettre dans les meilleurs délais à la validation de l'ensemble des parties prenantes en vue de sa signature, afin de permettre l'engagement financier des projets de renouvellement urbain.

Toute évolution fondamentale de la programmation urbaine ou des concours financiers de l'Anru devra faire l'objet d'un avis du comité d'engagement, dans la limite des disponibilités financières du NPNRU.

Fait à XXX le XXX

En XX exemplaires originaux

Fait à XXX le XXX

En XX exemplaires originaux

<p>Accusé de réception en préfecture 974-219740115-20190222-191015-DE Date de télétransmission : 05/03/2019 Date de réception préfecture : 05/03/2019</p>	<p>Le Directeur général de l'Anru</p> <p>Nicolas GRIVEL</p>	<p>Le Maire de la ville de Saint-Denis Porteur du projet</p>
---	---	---

En présence de

Le Préfet	Le Président de l'Anru
Le Directeur Régional Action Logement Services	Le Président de la Cinor
SIDR	SEDRE
SHLMR	SEMADER
SODIAC	Caisse des dépôts

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20190222-191015-DE
Date de télétransmission : 05/03/2019
Date de réception préfecture : 05/03/2019

Signé électroniquement par :
Le Maire
04/03/2019



Gilbert ANNETTE